



Affiche réalisée par les services de propagande allemand et vichystes, avril 1943

Un levier de la Collaboration

Le Service du Travail Obligatoire

Instauré par le régime de Vichy en 1943, à la demande de l'Allemagne nazie, le Service du Travail Obligatoire (STO) devait envoyer un million et demi de travailleurs français en Allemagne.

Il s'agit d'un des sujets les plus sensibles de cette période tant il a révélé la division profonde de la société française sur la question de la Collaboration et de la Résistance.

Du volontariat au recrutement forcé

A la fin de l'année 1942, Hitler mène une guerre totale qui engage l'Allemagne dans une économie de guerre. Dès le début de l'occupation allemande, des milliers de français se portent volontaires pour aller travailler en Allemagne dans les fermes ou les usines d'armement, en échange d'une bonne rémunération.

Ces travailleurs volontaires ne suffisent néanmoins pas pour répondre aux exigences allemandes. Pierre Laval prend alors l'initiative et institue la "relève" le 22 juin 1942. Son principe reposait sur un échange: le départ de trois travailleurs qualifiés en Allemagne permettait la libération d'un prisonnier de guerre.

L'échec de cette mesure induit finalement Vichy à instaurer en 1943 le Service du travail obligatoire (STO). Toutes les femmes sans enfants et les hommes sont susceptibles d'être réquisitionnés pour le travail en Allemagne. Les jeunes hommes français nés entre 1920 et 1922 doivent se faire recenser en mairie, avant d'être appelés à partir travailler en Allemagne pendant 2 ans.



On compte jusqu'en juin 1944 un total de 650.000 départs au titre du STO mais aussi environ 200.000 réfractaires. Cette mesure très impopulaire provoque l'entrée en clandestinité de très nombreux jeunes au STO. Un certain nombre d'entre eux prennent les armes et rejoignent les maquis. Le STO produit ainsi un effet inverse de celui escompté puisqu'il accentue considérablement le rejet de Vichy et des occupants, désormais confondus.

Source : http://secondeguerre.net/hisetpo/po/hp_sto.html
<http://www.atramenta.net/lire/oeuvre41257-chapitre286810.html>